

13 – LA HAUSSE DES RICHESSES AMELIORE-T-ELLE TOUJOURS LE BIEN-ETRE ?

A – Quels sont les coûts sociaux provoqués par la production ?

a) – La précarité du salariat au XIXe siècle

1 – D'origine irlandaise et catholique, John Doherty, né en 1789, avait travaillé tout petit, dans les filatures de coton. Il avait connu l'existence de ces enfants qui entraient à l'usine à 5 ou 6 heures du matin et ne la quittaient qu'entre 7 et 8 heures du soir, enfermés pendant quatorze heures dans des ateliers, dans une atmosphère étouffante de 24 à 29 °. Point de repos, sauf aux heures des repas : au plus une demi-heure pour le petit déjeuner du matin et une heure pour le déjeuner. Encore, pour les enfants, les heures de repos ne sont pas régulières ; 3 ou 4 jours par semaine, elles signifient seulement un changement de travail : au lieu de surveiller une machine en marche, l'enfant doit nettoyer une machine arrêtée, ou ramasser les duvets de coton, obligé, tout en travaillant, de manger un morceau au milieu de la poussière ; les duvets s'infiltrent dans ses poumons, l'enfant n'a plus d'appétit. Aucun siège pour s'asseoir : s'asseoir est interdit par le règlement. De 15 heures par jour, la durée du travail s'allonge encore pendant les périodes d'activité industrielle. Dans certaines fabriques, pendant l'été, les enfants travaillent régulièrement de 3 heures et demi du matin à 9 heures et demi du soir ; en outre, pendant toute la nuit 2 fois par semaine. Les industriels les plus humains se contentent de les faire travailler 16 heures. On arrive à obtenir des enfants un effort aussi prolongé que par la terreur. (Source : E. Dolléans, *Histoire du mouvement ouvrier*, T1, Armand Colin)

2 – Au milieu du XIXe siècle, Villermé établit une moyenne de 2 francs par jour pour les hommes, d'un franc pour les femmes, de 0,45 franc pour les enfants de 8 à 12 ans et de 0,75 franc pour les adolescents de 13 à 16 ans. Encore faut-il ajouter que l'insécurité du travail, qui est une donnée fondamentale de l'époque, ampute considérablement ces ressources. Le taux du salaire peut être brutalement réduit en cas de crise, ou le nombre des heures travaillées diminué sans compensation. Le plus souvent, le retournement de conjoncture provoque un chômage massif. A Lille, par exemple, 60% des ouvriers du textile se retrouvent à la « rue » pendant la crise de 1844-1845, les trois quarts à Rouen ! Cette insécurité est aggravée par le fait que les « contrats de travail » sont en général inexistantes. Comme le dit un ouvrier interrogé par Blanqui, à Rouen, le travail ne dure que « le temps que l'ouvrier convient au maître et le temps que les ouvriers se conviennent chez le maître ».

C'est pourquoi le moindre impondérable plonge ces travailleurs dans l'indigence : « Supposez un troisième enfant, le chômage, un mal, le manque d'économies, les habitudes ou seulement une occasion fortuite d'intempérance, et cette famille se trouve dans la plus grande gêne, dans une misère affreuse : il faut venir à son secours ». L'indigence, fortuite ou chronique, est en effet une donnée constante pour le prolétariat industriel de cette période. Assistance publique, philanthropes, dames charitables sont particulièrement mis à contribution pendant les crises. En 1830, un sixième de la population lilloise est recensé comme « indigent ». Dans un quartier de Saint-Sauveur, la proportion atteint 42% en 1849. A Paris, il y a 1 indigent pour un peu plus de 11 habitants en 1831 et encore 1 sur 17 en 1869.

(Source : Gerard Noiriel, *Les Ouvriers dans la société française*, Seuil, 1986)

3 – Règlement intérieur d'une entreprise en 1830

Art. 5 : il est strictement interdit de parler sur le lieu de travail.

Art. 6 : notre firme met un poêle à la disposition des employés de bureau. Afin qu'ils puissent se réchauffer, il est recommandé à chaque membre du personnel d'apporter chaque jour 4 livres de charbon durant la saison froide.

Art. 7 : la journée de travail se compose de 13 heures ; les excédents seront payés aux ouvriers dans la proportion de leur salaire et dans aucun cas ils ne pourront refuser un excédent de travail quand les circonstances l'exigeront, sous peine de 2 francs d'amende.

Art. 8 : tout ouvrier en retard de 10 minutes sera mis à une amende de 22 centimes ; s'il manque complètement, il paiera une amende de la valeur du temps d'absence.

Art. 16 : toute ouvrière qui laverait ses mains ou des effets quelconques avec le savon de la fabrique paiera 3 francs d'amende.

Q1 – A partir du texte, remplissez le texte à trous à l'aide des mots suivants et de vos calcul : protection, insécurité, alimentation, machinisme, délinquance, durée, associations, espérance, chômage, coûts, précoce, minimum, précarité, misère, déséquilibrées, conditions, précaire, salariés.

Au début du XIXe siècle, les relations entre les salariés et le patronat sont.....puisque les patrons ont un pouvoir absolu dans l'entreprise et que les salariés ne sont pas protégés et n'ont pas le droit de se défendre (en France, la loi Chapelier de 1791 interdit les syndicats et le droit de grève). La condition ouvrière est marquée par ladu travail et l'..... sociale :

- ✓ L'entrée au travail se fait de façon : le travail des enfants dans les familles ouvrières est généralisé. Dès l'âge de 8 ou 9 ans, les enfants sont employés à des travaux qu'aucune machine ne peut exécuter à cette époque. Les patrons encouragent le travail des enfants. Leur habilité et leur petite taille sont bien utiles pour certaines tâches. Et surtout, un adulte effectuant un travail similaire doit être payé trois à quatre fois plus.
- ✓ La.....du travail est très longue (12 à 16 heures par jour) et flexible. Elle dépend de la lumière du jour et des variations de la demande. Dans les pays industrialisés, elle est à cette époque en moyenne de 12 heures par jour et de 80 heures par semaine.
- ✓ Les..... de travail sont déplorables : le bruit, la chaleur, la poussière...les accidents du travail sont nombreux et pas indemnisés. L'extension du.....dans l'industrie au cours du XIXe siècle a multiplié les risques d'accidents dont les conséquences constituaient un facteur d'aggravation de la misère ouvrière : lésions corporelles (mains broyées, jambes amputées...), perte temporaire ou définitive du revenu, mort du chef de famille sans aucune réparation pour les vivants.
- ✓ Le contrat, qui lie le salarié à son employeur, est un contrat..... : le contrat « de louage », contrat par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre, moyennant un prix convenu entre-elle. Il peut être rompu à tout moment par une des deux parties. Bien souvent, il ne couvre que la journée (les « journaliers »).

✓ Le salaire est journalier et assure le.....vital physiologique : il dépend du prix du blé, du sexe et de l'âge (Un homme gagne le double du salaire féminin et le triple ou le quadruple du salaire d'un enfant). Les économistes Marchand et Thélot (*Le travail en France 1998*) observent, de 1820 à 1855, une succession de phases de dépression et d'accroissement du salaire réel tant et si bien que le pouvoir d'achat a diminué de 5 % en 35 ans. Le salaire est presque exclusivement destiné à l'..... Il est déterminé par la variation des prix agricoles et la conjoncture économique.

L'activité productive peut donc avoir dessociaux importants qui ne sont pas pris en compte dans les dépenses des entreprises et qui restent à la charge des.....ou parfois des..... caritatives car il n'existe pas de.....sociale au XIXe siècle. Ainsi, la précarité de l'emploi et la dureté des conditions de travail se traduisent par du.....et une faible.....de vie qui diminuent les revenus des familles, entretiennent la.....et facilitent la..... Or, tous ces coûts ne sont pas pris en compte dans l'évaluation de la richesse créée.

b) – La dégradation des conditions de l'emploi et du travail à la fin du XXe siècle

1 – Le chômage de masse persiste en France depuis trente ans, malgré une série de politiques publiques en faveur de l'emploi. On passe difficilement du chômage à l'emploi, difficilement aussi de l'emploi précaire à l'emploi stable. Ce manque de fluidité, Bernard Brunhes l'avait décrit dès la fin des années 1980. Consultant, aujourd'hui vice-président de BPI, cabinet conseil en ressources humaines, il avait défini trois cercles concentriques.

Le premier, au centre de ce schéma, comprenait les contrats à durée indéterminée (CDI) ; le deuxième, les statuts précaires dans l'entreprise (contrats à durée déterminée, stages, temps partiel subi, travail intermittent) ; la dernière couronne réunissant les salariés exerçant hors de l'entreprise mais pour son compte, que ce soit en indépendant, en intérim, dans des fonctions externalisées ou chez des sous-traitants. On peut y ajouter un quatrième cercle, celui du chômage... Rien, ou presque, n'a changé depuis, dans cette organisation devenue structurelle.

Au global, selon M. Cahuc, 12 % des emplois sont "extrêmement instables et concentrés sur les personnes les plus fragiles : les femmes, les jeunes et les immigrés" .

(Source : Francine Aizicovici, *Le Monde* du 04 octobre 2005)

2 – L'homme n'a plus besoin d'être lui-même un automate à la Charlie Chaplin, puisqu'il crée des automates artificiels." En 1995, le rapport Boissonnat dressait ainsi une esquisse du "travail dans vingt ans" : disparition des métiers pénibles, effacement des contraintes physiques, montée du travail intellectuel, nouvelle charge mentale. Nous sommes désormais à mi-chemin de la prévision : où en est le travail ?

Un vaste dispositif d'enquêtes et de nombreuses monographies permettent de dresser un tableau plus complet. Epidémiologistes, médecins, ergonomes, économistes ou sociologues aboutissent, avec des méthodologies diverses, au même constat : le mouvement global d'amélioration progressive des conditions de travail qui avait caractérisé le XX e siècle s'est inversé au tournant des années 1990.

Premièrement, les métiers traditionnellement pénibles et utiles n'ont pas tous disparu. Le bâtiment et les travaux publics cumulent exposition à des produits toxiques, risques d'accidents, températures extrêmes ou pression sonore élevée. Le travail à la chaîne ou sous contrainte automatique ne régresse pas : il concerne encore 10 % des travailleurs en 2005 contre 4% en 1984. En outre, de nouveaux métiers particulièrement pénibles apparaissent dans l'invisible back office (arrière-cour) de notre société. Est-on conscient, par exemple, que le souci écologique du tri sélectif et du recyclage implique que des hommes et des femmes traquent et corrigent manuellement nos erreurs de tri sur un flot continu de déchets ménagers ?

Deuxièmement, l'exposition des salariés à la plupart des risques et la pénibilité du travail ont eu tendance à augmenter sur la dernière décennie. L'enquête Sumer réalisée par les médecins du travail fournit des indicateurs précis. Désormais, les deux tiers des ouvriers sont concernés. La proportion de salariés du privé exposés à des produits chimiques a augmenté de 34 % à 37 % de 1994 à 2003. En 2003, au moins 2,4 millions de travailleurs étaient en contact avec des produits cancérigènes. Les contraintes physiques comme la manutention de charge ou le piétinement vingt heures par semaine déclinent en moyenne, mais augmentent pour les ouvriers.

Les contraintes organisationnelles, notamment de rythmes et de délais, se généralisent. L'"incertitude au travail", comme le fait de devoir effectuer des tâches non prévues, augmente pour toutes les catégories de salariés, accroissant la charge mentale. Le contrôle par la hiérarchie décline au profit d'un quasi-doublement du contrôle informatique, concernant désormais plus du quart des salariés. Même si la réduction du temps de travail a limité la fréquence des semaines longues, les temps sont de plus en plus éclatés. Le travail de nuit (surtout des femmes) se développe. Les horaires atypiques ou imprévisibles deviennent la norme, induisant des difficultés pour conjuguer vies privée (dont l'éducation des enfants) et professionnelle. Ces évolutions tiennent en partie à la diffusion, dans les secteurs des services, des méthodes d'optimisation des phases de travail issues du monde industriel. Dans l'ensemble, les inégalités se creusent, risques et pénibilité augmentant davantage pour les ouvriers et les employés que pour les autres catégories.

Le Charlot des Temps modernes pouvait certes s'ennuyer sur sa chaîne répétitive, mais seuls son corps et ses réflexes étaient mobilisés. Aujourd'hui, l'ouvrier d'une usine de découpe de canard qui se concentre en permanence pour préparer et dénervier des magrets naturellement tous différents, doit mobiliser l'ensemble de ses capacités cognitives et physiques. De même, la caissière de votre hypermarché doit non seulement manipuler quotidiennement 2 tonnes de marchandises, mais aussi trouver l'emplacement de milliers de codes-barres, les scanner, répondre à vos sollicitations, anticiper vos modes de paiement ou encore éviter la "démarque inconnue" (le vol).

De fait, contrairement aux représentations les plus répandues, les formes de pénibilité traditionnelles et nouvelles ne se substituent pas : elles se cumulent. Et ce cumul peut se traduire par des pathologies d'hyper sollicitation, en particulier les troubles musculo-squelettiques (TMS). 11 % des hommes et 15 % des femmes en souffrent, d'après l'étude pilote menée dans les Pays de la Loire en 2003.

Dans la plupart des pays européens comme en Amérique du Nord, des entreprises se sont efforcées de réduire l'usure au travail et d'améliorer les organisations. Dès le début des années 1990, leurs agences sanitaires ont soulevé la question des TMS. Les élites managériales formées aux questions de santé et de sécurité au travail et à leur gestion ont été alertées par le coût croissant de l'absentéisme et des maladies professionnelles, sous la pression, notamment dans les pays anglo-saxons, des assureurs santé.

